



Section départementale de Seine-Saint-Denis
SNFOLC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou 06.82.35.15.71
Mail : snfolc93@gmail.com

LE SYNDICAT NATIONAL *FORCE OUVRIÈRE* DES LYCÉES ET COLLÈGES DU 93 ALERTE : NOS LYCÉES ET COLLÈGES SOUS LA COUPE D'ASSOCIATIONS PARASITES !

Le ministre Blanquer vient de publier un « vade-mecum » pour la mise en place du **dispositif « devoirs faits »**. Les acteurs de ce dispositif sont mis sur un pied d'égalité, indépendamment de leur statut respectif ou de leur absence de statut : enseignants « volontaires » rétribués en heures supplémentaires, AED mis à disposition au détriment de leurs autres missions, jeunes du Service civique et membres d'associations.

Cette **ruée des associations vers l'École**, ne date pas d'aujourd'hui : *L'Express* du 3 septembre de cette année fait l'éloge de l'« Union pétanque argonnaise », à Orléans, dont, depuis 2008, les membres supervisent pendant une heure, chaque jeudi, les devoirs des collégiens « en difficulté » avant de les inviter à les rejoindre sur le boulodrome pour taquiner le cochonnet.

Dans notre département, traditionnelle « terre d'expérimentation », nos correspondants d'établissement nous signalent depuis quelques années une véritable prolifération d'associations aux raisons sociales engageantes : *Teach for France, Energie jeunes, Tremplin, Acteur de mon Avenir, Zup de Co...* la liste est longue.

La loi dite Peillon de Refondation en pose le cadre en juillet 2013 : « **Le secteur associatif ainsi que les mouvements d'éducation populaire sont des partenaires essentiels de l'école. Ils font partie intégrante de la communauté éducative.** »

Parallèlement les grilles d'évaluation publiées le 11 mai 2017 (dans le cadre de PPCR) prétendent intégrer à nos obligations de service le devoir de « **contribuer à l'action de la communauté éducative et [de] coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement** ».

Que sont ces associations ?

Il ne s'agit pas des associations auxquelles nous faisons appel dans le cadre régulier de nos cours pour ouvrir les élèves à la pratique théâtrale par exemple ou leur faire rencontrer des scientifiques, mais d'émanations de lobbies patronaux ou confessionnels qui font leur marché dans nos établissements scolaires.

Leurs financements ?

Souvent opaques, ils mêlent les subventions directes ou indirectes (par exemple dans le cadre du dispositif ACTE, ou par le recours au service civique) et l'appel au mécénat et au don, avec ce que de telles pratiques comportent de financement public : *Énergie jeunes* suggère à ses contributeurs d'effectuer des versements de 1800 € dont 1200 € défiscalisés ; « pour 170 €, assure *Acteur de mon avenir*, un jeune peut trouver la motivation pour réussir les études qui le conduiront au métier dont il a envie, [sachant que] votre don de 500 €, le coût moyen d'un coaching complet sur 1 an, est déductible de vos impôts sur le revenu à hauteur des 2/3. »

Leur inspiration ?

Si l'on en croit la composition de leur conseil d'administration, elle est à rechercher du côté des officines patronales : *Teach for France* est liée à l'Institut Montaigne fondé par Claude Bébéar ancien PDG du géant des assurances, Axa ; *Acteur de mon avenir* est dirigé par Jacques Vincent, ex-vice-président exécutif du groupe Danone ; *Energie Jeunes*, sise dans le VIII^e arrondissement de Paris, a placé à sa tête Cyrille du Pelloux qui, après avoir mis en place un plan de licenciement chez Véolia, a proclamé vouloir « s'engager dans le social ».

On retrouve du coup dans les plaquettes de ces associations un vocabulaire tout droit tiré des manuels de management : il faut faire du « concret », aider en les « coachant » les collégiens à « se bâtir un avenir », développer leur « appétence pour l'entreprise »

Mais la plupart d'entre elles assument aussi une véritable posture missionnaire en envoyant en Seine-Saint-Denis « des jeunes qui ont réussi » pour imposer leurs méthodes et leurs principes aux chefs d'établissements et aux « équipes éducatives » suspects *a priori* d'incompétence. *Teach for France* va jusqu'à exiger aux contractuels qu'elle forme d'adhérer aux « valeurs du programme ». Tout juste si on ne leur demande pas de jurer fidélité !

Leurs modes d'intervention ?

Très divers : ce peut être un *coach* qui isole tel ou tel de nos élèves sur dix heures de cours pour lui apprendre à « se connaître soi-même » ou des anciens de Sciences po' Paris qui « ouvrent leur carnet d'adresses » pour offrir des stages : parfois, comme à Pantin, tous les élèves de 3^e sont invités à faire leur stage dans l'agence de communication et publicité voisine, au point que nos collègues parlent maintenant de rebaptiser leur établissement *Collège BETC* du nom de cette agence.

Les contractuels pré-recrutés dans les grandes écoles de commerces par *Teach for France* entendent enseigner de « manière différente » aux élèves des « quartiers moins favorisés ». Il arrive que la Direction académique de notre département leur donne la préséance sur des contractuels plus anciens. Après deux ans comme contractuels, ils deviennent des *alumni* appelés par l'association à passer les concours d'enseignement ou à intégrer l'administration de l'Éducation nationale où il pourront constituer un « facteur d'influence » dans « [les] médias et [la] politique ». *Teach for America*, la matrice de *Teach for France*, s'est vu fermer les portes des écoles de San Francisco à cause du « manque de professionnalisme » de ses membres. Les syndicats de professeurs de Boston, Seattle et la Nouvelle Orléans mènent bataille contre cette association en raison de ses liens avec les trusts de leur pays et avec les dirigeants des grands partis politiques, et parce que, dans un système où tous les recrutements sont « maison », elle cherche à substituer aux collègues en place des enseignants plus dociles et moins bien payés !

Ces associations, en effet, prospèrent, dans le cadre des contre réformes présentes ou à venir : promotion des structures intermédiaires dans les collèges (notamment le conseil pédagogique et le préfet des études), projets pédagogiques contraignants, recrutements locaux...

Il faut bien du cynisme pour organiser la sape de l'enseignement public en torpillant les disciplines, en retirant des heures de cours aux élèves, en bourrant les classes, en dépréciant les diplômés - et sur ses ruines prétendre chercher des recettes « alternatives » dans les programmes d'associations, en partie financées sur fonds publics, dont les buts propres ne coïncident ni avec les intérêts des élèves ni avec les valeurs affichées de l'École de la République.

L'École doit rester laïque, loin des groupes d'influences et des missionnaires de tout poil !

L'enseignement doit rester entre les mains des professionnels de l'enseignement, nous, les professeurs !

Non à la déréglementation ! Non à l'autonomie des établissements !

Non à l'externalisation de nos missions !

Oui à la défense des statuts des personnels !

Avec sa Confédération Force Ouvrière (congrès de février 2015), le SNFOLC 93 le dit clairement :
« Ces associations ... n'ont pas leur place à l'École » !

**Associations parasites, ne prenez pas nos heures de cours !
Associations parasites, ne remplacez pas les professeurs !**

Le SNFOLC 93 propose aux collègues des établissements concernés de s'organiser sous toutes les formes (pétitions, motions, délégations ...) pour demander leur départ.

Il se tient disponible pour aider à toute initiative dans ce sens et s'adressera à la Direction académique chaque fois que nécessaire pour exiger satisfaction.